



AIDE-SOIGNANT·E



www.assisteal.fr

DEVENIR



QUI SOMMES-NOUS ?

Assistéal dispense des formations aux métiers de la santé et de l'accompagnement de la personne depuis 1974 avec trois valeurs clés : le partage, la progression et la réussite. Aujourd'hui, nous sommes un acteur majeur de la formation médico-sociale diplômante, certifiante et continue. Nos organismes de formation sont basés à Bordeaux, Paris, Strasbourg et nous disposons d'espace de coworking partout en France : Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rennes, Saint-Etienne et Strasbourg.

Pour les formations hybrides avec une partie des cours à distance, nos espaces de coworking vous permettront de bénéficier d'une salle avec un écran et une connexion internet. Il vous sera également possible d'y travailler pour réviser vos cours ou travailler sur les exercices et rendus exigés, seul ou avec d'autres apprenants.

Nos organismes de formation mettent à votre disposition tous les moyens nécessaires au bon suivi de votre formation notamment pour les exercices individuels, les travaux pratiques, les exercices de manipulation, de démonstration et de mise en situation.

NOS CHIFFRES CLÉS

9000
APPRENANT·E·S DIPLÔMÉ·E·S DEPUIS 1974

100%
D'EMBAUCHE DANS LES 3 MOIS

PRÈS DE
50ANS
D'EXPÉRIENCE

98%
DES APPRENANT·E·S SATISFAIT·E·S
OU TRÈS SATISFAIT·E·S DE LA FORMATION
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT·E

L'Aide-Soignant·e réalise des soins techniques, de prévention, de maintien et d'éducation à la santé en intégrant la qualité et la prévention des risques. Il/Elle travaille sous la responsabilité de l'infirmier·e, le plus souvent au sein d'une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier, extra hospitalier, médico-social ou à domicile.

L'Aide-Soignant·e accompagne la personne soignée dans les activités de la vie quotidienne et contribue à son bien-être en préservant son autonomie. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels et les aidants. **Dans tous les établissements de santé, les Aides-Soignant·e·s sont essentiel·le·s.** Que ce soit dans la prise en charge des soins des patients et résidents, ou pour leurs gestes quotidiens, ce sont les Aides-Soignant·e·s qui assurent leur bien-être. C'est donc **un métier passionnant, mais surtout profondément enrichissant sur le plan humain et social.**

C'est également **une opportunité d'emploi stable et accessible.** Ces qualités confortent la volonté d'Assistéal de proposer des formations de qualité, adaptées aux nouveaux besoins et enjeux des établissements de santé publics et privés. Il est important de noter que le secteur du soin sera le deuxième vecteur d'emplois le plus important de ces prochaines années et que les Aides-Soignant·e·s figurent dans le top 10 des métiers qui recrutent le plus. Un très beau choix de carrière en perspective !

Ils nous font confiance
pour leurs besoins
en Aides-Soignant·e·s



LE DIPLÔME DEAS

Concernant les formations Aide-Soignant, Assisteal, IFAS certifié, délivre un diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac), code [RNCP 35830](#). **Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les établissements de santé, publics ou privés.**

La sélection est faite sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation.

QUELLES ÉVOLUTIONS ?

La formation professionnelle continue permet à l'aide-soignant.e de s'orienter vers de la formation professionnelle continue, l'Aide-Soignant.e peut s'orienter vers une spécialisation telle que Assistant.e de Soins en Gériatrie (ASG) ou d'autres métiers paramédicaux comme infirmier.e.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour poursuivre ses études après un diplôme d'État Aide-Soignant.

Il est possible de se spécialiser en gériatrie en suivant la formation [Assistant.e de Soins en Gériatrie](#) chez Assisteal (20 journées de 7h).

L'apprenant.e peut intégrer une formation complémentaire accessible par une passerelle et obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture. Certains concours de la fonction publique sont également accessibles : hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.

Le diplôme d'Aide-Soignant.e peut aussi être une passerelle pour le diplôme d'État Infirmier. Un.e Aide-Soignant.e, titulaire du bac, peut poursuivre sa formation en IFSI et préparer le DE Infirmier, accessible sur dossier via la plateforme Parcours+ (dédié aux candidats en reprise d'études). Depuis septembre 2021, le DEAS permet d'obtenir le niveau Bac et donne donc la possibilité de poursuivre sa formation en IFSI.



L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



L'équipe pédagogique est constituée de formateurs dont le parcours et les expériences sont variés dans les domaines du sanitaire, médico-social et social.

Leur expertise permet à Assisteal de proposer une pédagogie et des interventions ancrées dans la réalité pratique du terrain. Leur seul objectif est votre réussite. Ces formateurs sont disponibles et à votre écoute pour vous aider au cours de votre parcours de formation à travers **un suivi individuel et personnalisé**.

Concrètement, l'équipe est composée d'un directeur pédagogique, un coordinateur de formation, des formateurs et formatrices : cadres de santé, infirmier·e·s, aides-soignants·es, kinésithérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'ESMS.

Les modalités et méthodes pédagogiques proposées sont innovantes : classe inversée, déclinaison entre présentiel et distanciel (classe virtuelle) et individualisation des parcours.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT·E (AS)

L'Arrêté du 10 juin 2021 définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4 - 1 540 h.

Enseignement théorique de 770 heures sur 5 blocs de compétences :

- **Bloc 1** : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- **Bloc 2** : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- **Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- **Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant·e·s (formation en cursus complet, en cursus partiel, en alternance ou continue).



LES TERMES À RETENIR

Formation en cursus complet : Apprenants à temps plein.

Formation en parcours partiel : Des équivalences et compétences de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux apprenants titulaires du DE AES, BAC ASS, BAC SAPAT, TPAVF, DE AVS, ...

Formation en alternance en présentiel : Alternance entre les cours, les stages (hors structure employeur) et l'entreprise, avec rémunération par l'employeur (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage). Les contrats d'apprentissage sont accessibles aux moins de 30 ans uniquement, sauf pour une personne reconnue comme travailleur en situation de handicap ou sportif de haut niveau.

Formation en alternance hybride : Cours qui alternent entre périodes en distanciel (70%) et en présentiel (30%).

Formation professionnelle continue : Pour les personnes en poste ou en reconversion. La formation peut être prise en charge par l'employeur, Transitions Pro, le CPF...

Des questions sur la formation aide-soignant-e ?

Notre tableau comparatif vous explique tout

	Cursus complet en présentiel	Cursus partiel en présentiel	Alternance + présentiel	Alternance + hybride
Pré-requis	Aucun	Voir tableau	Aucun	
Conditions	Avoir 17 ans à l'entrée en formation	Avoir 17 ans à l'entrée en formation	Toute personne entre 17 et 29 ans révolus ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et sportifs de haut niveau.	
Lieux	Paris	Paris	Bordeaux ou Paris	70% en classe virtuelle et 30% en présentiel à Bordeaux ou Paris
Durées	12 mois avec stages	6 à 8 mois	18 mois	
Coût total net	9 317 €	Nous contacter	Coût contrat annuel France Compétences, différent selon le type de structure (association, structure à but lucratif, non lucratif, collectivité locale ou secteur public)	

ZOOM SUR...

L'alternance

L'alternance est un excellent moyen d'associer la théorie à la pratique dans le cadre de ses études. Cette modalité présente de nombreux avantages, à savoir :

- Associer la théorie et la pratique
- Faire la différence sur son CV avec une expérience professionnelle dès la fin de ses études
- Bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques par un financeur (entreprise d'accueil via son OPCO)
- Percevoir une rémunération basée sur un % du SMIC en fonction de l'âge
- Percevoir la prime d'activité sous conditions de rémunération et d'âge, bourses et primes possibles
- 5 jours de congés pour révision
- Disposer d'une carte d'étudiants des métiers (nombreuses réductions pour les transports, le cinéma, les musées, etc.)
- Bénéficier d'une aide pour le permis B (jusqu'à 500€) et aide au logement

Par ailleurs, Assisteal formation bénéficie d'un réseau d'employeurs dans le secteur public et privé. Nous accompagnons donc les apprenants-es dans leur recherche d'alternance.

Salaire apprentissage :

	Jeunes de 16 à 17 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{re} année d'exécution du contrat	35% du salaire minimum de croissance	50%	65% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 65% du SMIC	100% du SMIC ou s'il est supérieur, 100% du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé
2 ^e année	45%	60%	75% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 75% du SMIC	
3 ^e année	55%	70%	85% du minimum conventionnel de l'emploi occupé sans que celui-ci soit inférieur à 85% du SMIC	



**VISITEZ
NOTRE FAQ**



LES PRE-REQUIS

- **Aucun diplôme préalable requis.**
- **Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation**
- Pour les ressortissants étrangers, avoir une **attestation de niveau de langue française** égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
- **Pour l'apprentissage**, avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sans limite d'âge pour les personnes avec RQTH ou les sportifs de hauts niveaux).
Si vous avez trouvé une entreprise d'accueil, vous serez exempté des preuves de sélection.
Le CFA vous aidera à finaliser la contractualisation avec l'employeur
- **Le cursus partiel** est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants : BAC PRO ASSP - TPADV - DEAES - DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) - DEAMP

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap merci de prendre contact avec le référent handicap de la formation, afin d'aménager au mieux votre formation : mtrotot@assisteal-formation.fr

MODALITES D'ADMISSION

1. **Dossier de candidature et pièces** à déposer au plus tôt.
2. Une fois le dossier reçu complet, les candidats passeront un **entretien oral d'admission de 20 min** environ pour échanger sur votre parcours, vos motivations et votre projet professionnel.
3. **Dans le cas d'un contrat d'apprentissage**, une fois accepté.e, vous serez mis en relation pour être accompagné sur votre recherche de structures d'accueil.

[Dossier à télécharger sur le site Assisteal : www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/](http://www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/)
[Et à renvoyer complété avec les pièces par courrier ou directement en présentiel au centre de formation choisi.](#)

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant
75020 Paris
01 43 58 43 00
viescolaire@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

1 place Saint-Louis
67000 Strasbourg
04 78 78 00 56
strasbourg@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION BORDEAUX

190 rue Lecocq
33000 Bordeaux
04 78 78 00 56
bordeaux@assisteal-formation.fr

parcours assisteal Aide-Soignant.e

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures) <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (21 heures) <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures) <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation au gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)
	4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182 heures) <i>Module spécifique AS</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)	Étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation de compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations (35 heures)	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)	

DOSSIER DE CANDIDATURE

AIDE-SOIGNANT.E

FORMULES ET DATES DE RENTRÉE

Cochez la formation de votre choix

	PARIS	STRASBOURG	BORDEAUX
CURSUS COMPLET	<input type="checkbox"/> 26 août 2024	<input type="checkbox"/> 26 août 2024	
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	10 juin 2024	10 juin 2024	
CURSUS PARTIEL : DEAVS, TPAVF, DEAES, DEAMP	<input type="checkbox"/> 29 avril 2024		
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	1 mars 2024		
CURSUS PARTIEL BAC ASSP	<input type="checkbox"/> 02 avril 2024		
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	01 mars 2024		
APPRENTISSAGE / PROFESSIONNALISATION	<input type="checkbox"/> 09 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 26 août 2024	<input type="checkbox"/> 26 août 2024
<i>Date conseillée de limite de dépôt des dossiers pour être accompagné sur votre recherche d'alternance</i>	30 avril 2024	30 avril 2024	30 avril 2024
APPRENTISSAGE BAC ASSP	<input type="checkbox"/> 26 août 2024		
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	10 juin 2024		

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Masculin Féminin

Nom (*en capitales*) :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Département : Pays :/.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail :

Situation de famille : marié.e célibataire concubinage

Situation de handicap : Oui Non

Avez-vous la reconnaissance RQTH ? Oui Non

Êtes-vous inscrit.e sur la liste des sportifs de haut niveau : Oui Non

Comment avez-vous connu ASSISTEAL ?

.....
.....

1 Photo
(à coller)

Bien inscrire
votre Nom et Prénom
au dos de la photo

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Dernière classe suivie : Année :

Niveau scolaire :

Diplôme.s obtenu.s : Année :

..... Année :

(S'il s'agit d'un bac, merci de préciser la série)

Outils informatiques à disposition : Ordinateur Tablette Smartphone Connection internet

SITUATION ACTUELLE

Salarié.e

Dernier emploi occupé :

.....

Nom de l'employeur :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Nom du directeur :

.....

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Demandeur d'emploi (fournir une attestation d'inscription)

Numéro d'identification :

Date d'inscription :

Mission locale

Date de sortie système scolaire :

Date d'inscription à la Mission locale :

Scolaire

PRÉ-REQUIS

- **Aucune condition de diplôme n'est requise.**
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Si contrat d'apprentissage, être âgé-e de moins de 30 ans (ou plus si qualité de travailleur handicapé reconnue et/ou sportif de haut niveau).
- **Le cursus partiel** est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants : BAC PRO ASSP - TPADV - DEAES - DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) - DEAMP

FINANCEMENT (COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

- SALARIE.E
 - Plan de formation de l'entreprise
 - Dispositif Transitions pro.
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - Validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - Contrat de professionnalisation

- APPRENTISSAGE :
prise en charge de la formation par l'entreprise d'accueil (via son OPCO)
Avez-vous déjà trouvé un employeur ? Oui Non

- DEMANDEUR D'EMPLOI :
Financement étudié en fonction de votre situation et du parcours de formation :
 - Cursus complet : Places subventionnées par la Région Ile de France pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex Pôle Emploi) et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale (nombre de places limitées)
 - Cursus Partiel : Être inscrit à France Travail (ex Pôle Emploi) au plus tard la veille de l'entrée en formation
Financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF (nombre de places limitées)

- INDIVIDUEL : financement personnel, nous contacter pour devis. Paiement en 3 fois possible.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DISPENSE D'ORAL

(CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 10 JUIN 2021)

• CURSUS COMPLET OU PARTIEL

- Dossier et entretien oral de 20 min destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

• APPRENTISSAGE OU PROFESSIONNALISATION

CAS 1 : Vous êtes sélectionné.e pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur (ou signature imminente). Vous pouvez entrer en formation (sans passer les épreuves de sélection), juste un entretien de positionnement. Le CFA aide à finaliser la contractualisation avec l'employeur

CAS 2 : Vous souhaitez vous inscrire en contrat d'apprentissage mais vous n'avez pas encore d'employeur ?
Le CFA vous accompagnera dans vos recherches une fois admissible en formation. Déposer votre dossier au plus vite. Une fois complété, vous devrez passer un oral d'admission de 20 min.
A l'entrée en formation, sous réserve de places disponibles, vous aurez jusqu'à 3 mois supplémentaires pour trouver un employeur.

PIÈCES À FOURNIR

Par courrier Sur place

1. Le dossier de candidature complété (3 pages) avec 1 photo, à coller sur la 1^{ère} page et inscrire votre nom et prénom au dos
2. Une photocopie de la Carte d'Identité ou du titre de Séjour avec en cours de validité (*hors Permis de conduire*)
3. Copie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale de moins de 1 mois
4. Un curriculum vitae (CV)
- 5- Lettre de motivation manuscrite
5. Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
6. La photocopie
 - a. de votre diplôme (*si vous en avez obtenu un*)
 - b. de la « Liste des Compétences Acquisées » (pour les personnes en post-VAE),
 - c. Si vous êtes titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2, merci de nous en fournir la copie.
7. Pour les ressortissants hors Union européenne et hors pays francophones, une attestation du niveau de langue française - requis B2 ; le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse propose la liste des centres pouvant délivrer cette attestation : <https://www.ciep.fr/tcf>
8. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
9. Pour les Salarié.e.s
 - a. Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO - OPCO SANTE - CPF, CRP,...)
 - b. L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI - CDDPour les Demandeurs d'Emploi

Photocopie de votre Attestation d'inscription à France Travail (ex Pôle Emploi) précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné.e, atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à **ASSISTEAL FORMATION, en formation au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.**

Fait à, le

Signature

Le dossier de candidature est à envoyer avec ses pièces par courrier ou directement sur place au centre de formation choisi.

Merci de respecter les horaires d'ouverture du secrétariat.

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant
75020 Paris
Secrétariat ouvert de 9h à 13h
01 43 58 43 00
viescolaire@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

1 place Saint-Louis
67000 Strasbourg
Secrétariat ouvert de 9h à 17h
04 78 78 00 56
strasbourg@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION BORDEAUX

190 rue Lecocq
33000 Bordeaux
Secrétariat ouvert de 9h à 18h
04 78 78 00 56
bordeaux@assisteal-formation.fr



AVERTISSEMENT



Conformément à l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de santé publique :

Article 2 - « Les élèves ... sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique. Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leurs stages, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages ».

La preuve de l'immunisation contre l'hépatite B est apportée par la présentation d'une attestation médicale établie. »

L'Annexe 1 précise : Que les personnes sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si elles produisent une attestation médicale comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Si vous n'êtes pas vacciné-e contre l'hépatite B, il est fortement recommandé de la faire en urgence afin de satisfaire aux conditions d'immunisation requises pour une rentrée en formation paramédicale.

L'entrée en formation est subordonnée à la présentation impérative de ces preuves d'immunisation.

Votre schéma vaccinal (anti-COVID) doit être conforme aux demandes gouvernementales.